

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI  
et Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE QUENZA**

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 24 janvier 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Jean-Baptiste TAFANI, retraité, époux de Madame Monique Régine FRANCOIS, demeurant à NICE (06200) 12, rue Dominique Paez Résidence Les Fruits d'Or. Né à PORTO-VECCHIO (20137) le 11 octobre 1946, marié à la mairie de PORTO-VECCHIO (20137) le 11 décembre 1971 sous le régime de la séparation de biens pure et simple.

Il possède depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) à la suite de son père, Monsieur Martin TAFANI, époux de Madame Joséphine MELA, né à MURATELLO (20137) le 22 septembre 1922 et décédé à PORTO-VECCHIO (20137) le 4 mars 1993, et à la suite de son oncle Monsieur Paul TAFANI, époux de Madame Lucie Antoinette LAMARI, né à PORTO-VECCHIO (20137) le 15 mai 1925 et décédé à MARSEILLE (13000) le 31 juillet 2005,

les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de QUENZA (20122), une maisonnette cadastrée section B numéro 165 lieudit Giallico pour une contenance de 55ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalités@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalités@notaires.fr)